

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 37/23
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 375'000.— pour le
réaménagement et les équipements de la salle du Conseil
communal située à l'Hôtel de Ville**

Délégué municipal : Roger MULLER, municipal, r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 20 mars 2023

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 2 mai 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 375'000.— pour le réaménagement et les équipements de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville.

Le choix d'offrir des places adaptées aux nouvelles pratiques en faveur des membres du Conseil communal (ordinateur portable, tablette, etc), l'introduction du vote électronique avec la nécessité d'y intégrer du multimédia et enfin l'exploitation de cet espace de manière plus polyvalente et plus régulière pour d'autres séances et/ou conférences des autorités et l'administration, ont conduit la Municipalité à lancer une étude sur le réaménagement et le rééquipement de cette salle. Le Bureau du Conseil communal, par sa Présidence, a également été consulté dans le cadre du lancement de cette démarche.

En raison de sa configuration et du mobilier fixe installé, l'occupation de la salle du Conseil communal est limitée malgré une surface de quelque 110m². La nouvelle polyvalence des lieux permettra d'avoir une salle de conférence équipée d'une capacité d'accueil de plus 20 personnes, laquelle est considérée comme essentielle tant pour le Conseil communal, la Municipalité que pour l'administration. En effet, l'Hôtel de Ville ne dispose que de deux salles de réunion, la salle de Mazan et la salle des mariages, lesquelles n'ont pas une capacité d'accueil de plus de 15 à 18 personnes. Il arrive régulièrement que la Municipalité organise des séances avec les partenaires lors desquelles le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil. La présente proposition permettra de disposer d'une salle de réunion supplémentaire à l'Hôtel de Ville avec tous les équipements utiles.

2. Bref historique

La salle située au deuxième étage de l'Hôtel de Ville était destinée au Tribunal pénal et servait aux réunions du Conseil communal. La dernière transformation date de 1963-1964 avec un entablement, orné des armoiries des communes du district, ajouté au-dessus des boiseries d'origine. Dans les années septante, la Justice de Paix du district est également transférée au deuxième étage où toutes les fonctions judiciaires ont été regroupées. Les informations retranscrites ici sont tirées du livre¹ de Monique Fontannaz, historienne.

A la suite du transfert des compétences de la Justice de Paix à Payerne à compter du 1^{er} octobre 2004, la salle n'est plus utilisée pour des audiences. Aujourd'hui, la salle accueille principalement les séances du Conseil communal, des séances de commission, les séances de groupes politiques, des assemblées d'associations intercommunales et des mariages civils organisés par l'Etat civil.

¹ Monique Fontannaz, « La ville de Moudon. Les monuments d'arts et d'histoire du canton de Moudon. Tome VI » de 2006.

3. Description des travaux

Les travaux prévus ont pour but de réaménager complètement la salle du Conseil communal pour lui conférer un confort moderne, un équipement informatique et multimédia actuel en lien avec l'introduction du vote électronique, et une plus grande polyvalence avec du mobilier mobile adapté aux types d'usage souhaités, en plus des quatre à cinq séances du Conseil communal par année.

Le projet envisagé offrira la possibilité d'une utilisation diversifiée de la salle du Conseil communal, laquelle conservera ses caractéristiques historiques, en particulier les parois avec les boiseries et les armoiries, tout en apportant des améliorations fonctionnelles pour le Conseil communal et les utilisateurs des lieux notamment en rendant toute la salle accessible aux personnes à mobilité réduite. La Division monuments et sites du Canton de Vaud a été consultée par la Municipalité et ne s'est pas opposée à ce réaménagement.

S'agissant de la disposition et l'aménagement de la salle lors des séances du Conseil communal, une réflexion a été menée à propos des relations entre les parties et la cohérence de l'ensemble des espaces. Tenant compte de la surface disponible, il est proposé le maintien de la configuration actuelle qui favorise un débat porté sur l'échange. Un plan d'aménagement d'intention est joint au présent préavis. Il est susceptible d'être modifié en tout temps vu le caractère amovible des objets prévus. A noter que d'autres communes vaudoises étudient le réaménagement de leur salle du Conseil communal tenant compte des nouvelles pratiques et outils numériques. Dans le cas où le présent préavis est accepté, des communes sont déjà intéressées à prendre connaissance du projet initié à Moudon.

La description des travaux est la suivante :

- Démontage et évacuation des éléments fixes actuels (podium, mobilier)
- Réfection complète du parquet
- Réfection complète des peintures
- Dépose du faux plafond actuel
- Pose d'un nouveau faux plafond acoustique
- Réfection complète de l'installation électrique de la salle
- Changement des luminaires
- Installations de ventilateurs plafonniers
- Nettoyage après travaux
- Nouvelle installation multimédia complète :
 - projecteur,
 - grand écran mobile,
 - deux écrans pour l'arrière de la salle,
 - un écran de retour pour la présidence du Conseil communal
 - système audio
 - câblage et matériel d'installation, montage configuration et instructions
- Nouveau mobilier
 - chaises empilables avec et sans tablettes (voir illustration et présentation ci-après)
 - tables empilables
 - fauteuil pour la présidence
 - pupitre pour rapporteur/orateur

- mobilier sur mesure : tables pour la présidence du Conseil communal et la Municipalité, armoire pour matériel technique, complément et réfection ponctuelle des parois avec la boiserie
- rideaux orientables

L'un des changements majeurs est le nouveau siège des membres du Conseil communal. Compte tenu de l'espace à disposition (voir plan ci-joint), le choix s'est porté sur une chaise élégante de fabrication suisse, modèle A-Chair Brunner, avec un piétement synthétique et une coque en hêtre. Afin de permettre aux membres du Conseil communal d'utiliser les ordinateurs portables ou autres tablettes numériques, il a été intégré une tablette écrivain moderne abattable. Pour le confort, il a été ajouté une galette d'assise avec un revêtement en cuir. Empilables, le rangement des chaises est facilité. A noter que les rangées des sièges ne seront pas surélevées. La situation future est présentée dans le plan de coupe ci-dessous.

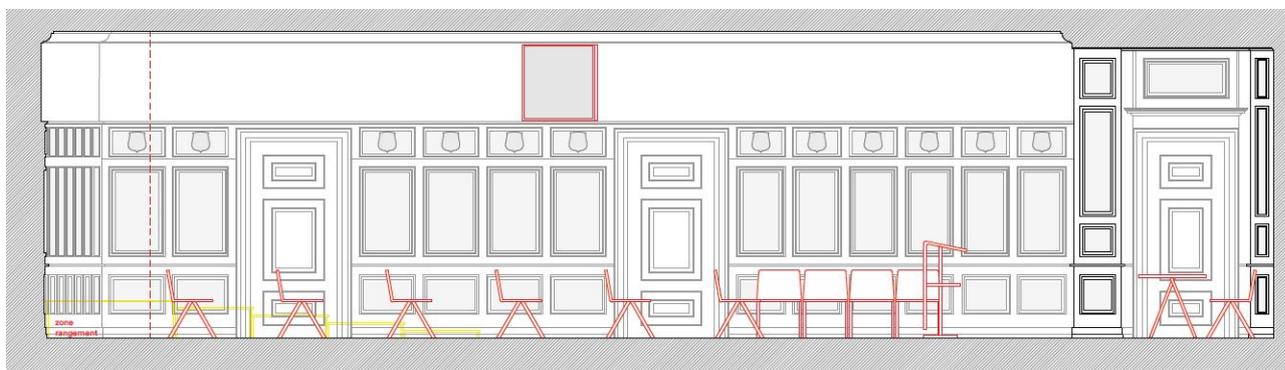


Figure 1 Plan de coupe (voir annexe)

Afin de réaliser ces travaux et à la suite d'une étude préliminaire menée, les mandats suivants, sont nécessaires :

- Dessin : relevé et production des plans informatiques de tout le bâtiment
- Étude acoustique et recommandations
- Etude de la ventilation et choix des appareils
- Direction des travaux (conduite, réception et décompte final)

4. Aspects financiers

Le tableau suivant présente les coûts des travaux, sur la base de devis rentrés, à savoir :

Elément	Description	Coût TTC
Sol	démontage et évacuation, podiums compléter le parquet manquant ponçage et vitrification divers et imprévus 5%	CHF 25'900.-
Parois	peinture sur murs peinture sur cadres peinture sur radiateurs	CHF 28'600.-
Plafond	pose faux-plafond en plâtre absorbant protection des parois en bois protection des sols intérieurs jusqu'à la sortie démontage et évacuation des chaises évacuation des déchets enlèvement et évacuation des luminaires existants fixation pour nouveaux luminaires fixation pour ventilateurs fixation du projecteur multimédia fixation de l'écran principal provisions pour imprévus (10%-FP)	
Multimédia	équipements et main-d'œuvre : projecteur grand écran mobile 2 écrans de projection/arrière salle avec supports de plafond divers équipements soft écran de retour pour présidence système audio câbles et matériel d'installation installation, montage configuration, contrôles et instructions	CHF 31'000.-
Electricité	réfection de l'ensemble des installations montage et raccordement éclairage avec variateurs installation électrique courant fort installation 3 ventilateurs au plafond installation sonnerie et interphone démontage et élimination matériel électrique contrôle OIBT dessin nouvel équipement électrique provisions pour imprévus (15%-FP)	CHF 9'000.-
Lustrerie	fourniture luminaires (10 pces)	CHF 17'200.-
Ventilation	étude et choix des appareils fourniture de 3 à 4 ventilateurs plafond	CHF 700.- CHF 2'600.-
Mobilier mobile	chaises empilables, tables pliables, fauteuil et pupitre	CHF 92'600.-

Mobilier sur mesure	2 tables pour Conseil communal et Municipalité dépose et évacuation 2 éléments existants compléments boiserie existantes armoire matériel (sur mesure-estimation PF) provisions pour imprévus (15%-FP)	CHF 22'770.- CHF 7'000.-
Rideaux	enlèvement et évacuation fourniture et pose 5 stores à lamelles verticales	CHF 5'100.-
Nettoyage	Fin des travaux	CHF 1590.-
Dessin	relevé + plans complets du bâtiment HV	CHF 13'000.-
Etude préliminaire, autorisation par préavis 01/21	Étude et détermination des étapes	CHF 33'172.-
Etude acoustique	étude et recommandations	CHF 2'800.-
Etude ventilation	étude et choix des appareils	CHF 1'400.-
Direction des travaux	Réalisation et décompte final	CHF 30'000.-
TOTAL INTERMEDIAIRE		CHF 324'432.-
Provision pour augmentations conjoncturelles	environ 15%	CHF 50'000.-
TOTAL FINAL TTC		CHF 374'432.-
ARRONDI à		CHF 375'000.-

Incidences financières

Compte tenu de la nature des travaux, du mobilier et des installations prévues dans cet investissement, la durée d'amortissement est fixée à 10 ans pour l'ensemble.

Le coût à imputer au compte d'exploitation annuel est donc de CHF 37'500.— pour l'amortissement et de CHF 4'687.— (hypothèse taux crédit 2.5%) d'intérêts annuels en moyenne pendant 10 ans.

5. Planification

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le calendrier des travaux est le suivant, sous réserve des délais de livraison pour le mobilier, le multimédia et les luminaires :

- Travaux intérieurs en juillet-septembre 2023
- Diverses installations et équipements techniques en septembre 2023
- Mise en service en octobre 2023.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

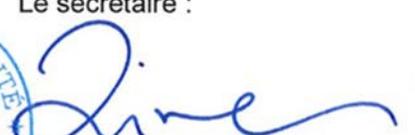
LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 37/23 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à réaliser les travaux pour le réaménagement et les équipements de la salle du Conseil communal située à l'Hôtel de Ville,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 375'000.—,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

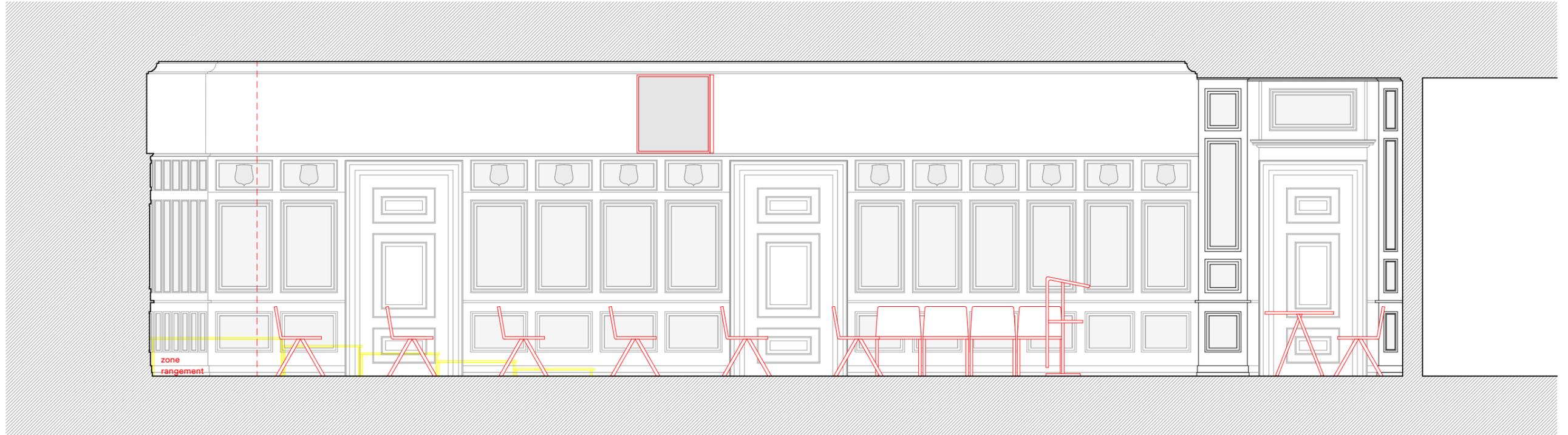
AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :


C.PICO

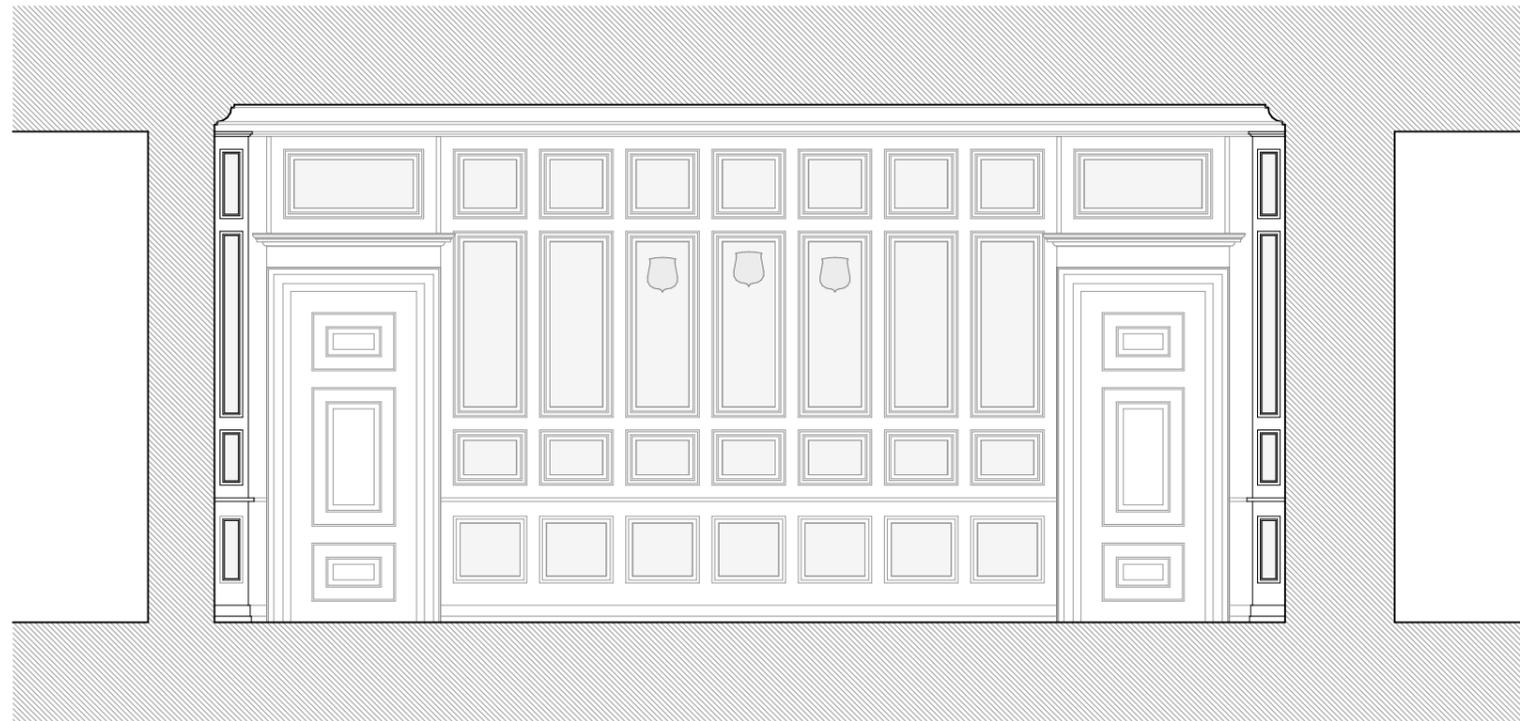

MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI

Annexe : Plans d'aménagement d'intention de la salle du Conseil communal



Coupe A - Modifications



Coupe B - Modifications

247 Transformation de la salle du conseil

de la commune de Moudon
Commune de Moudon

Relevé | 247_DO_121

Coupe A et B - Modifications
1:50

- + Existant
- + Nouveau
- + Démoli

Atelier d'Architecture Seydoux sàrl
aas-architecture.ch

Au Crêt 4
1643 Gumefens

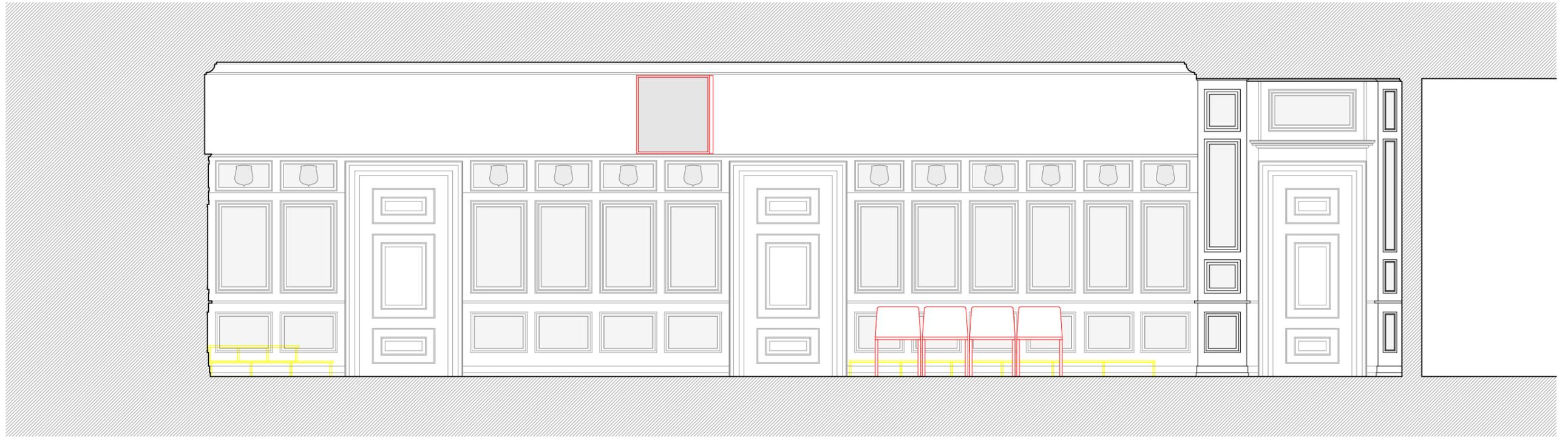
Place de l'Hôtel de Ville 1
1510 Moudon

Case Postale 9
1510 Moudon

+41 26 915 22 25
atelier@aas-architecture.ch



09.03.2023



Elévation A - Modifications



Elévation C - Modifications

247 Transformation de la salle du conseil

de la commune de Moudon
Commune de Moudon

Relevé | 247_DO_132

Elévation A et C - Modifications
1:50

- + Existant
- + Nouveau
- + Démoli

Atelier d'Architecture Seydoux sàrl
aas-architecture.ch

Au Crêt 4
1643 Gumefens

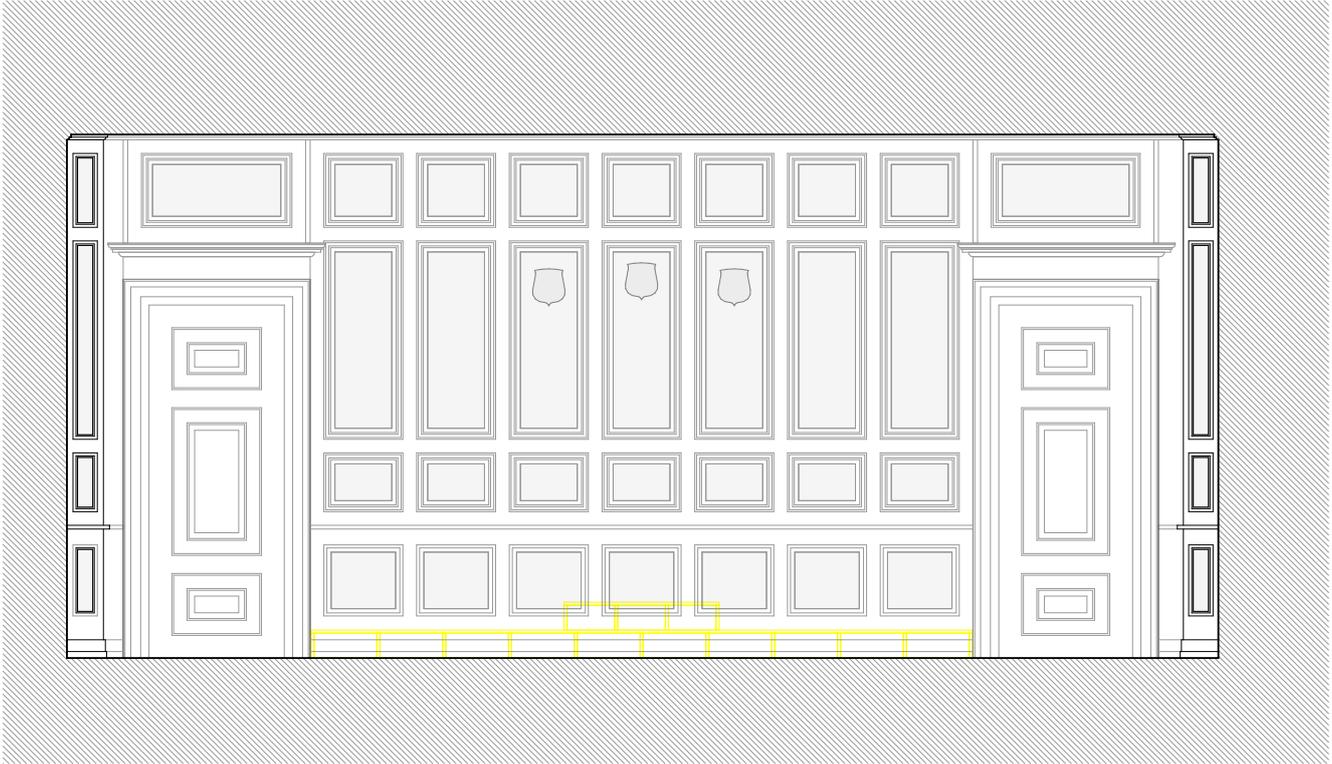
Place de l'Hôtel de Ville 1
1510 Moudon

Case Postale 9
1510 Moudon

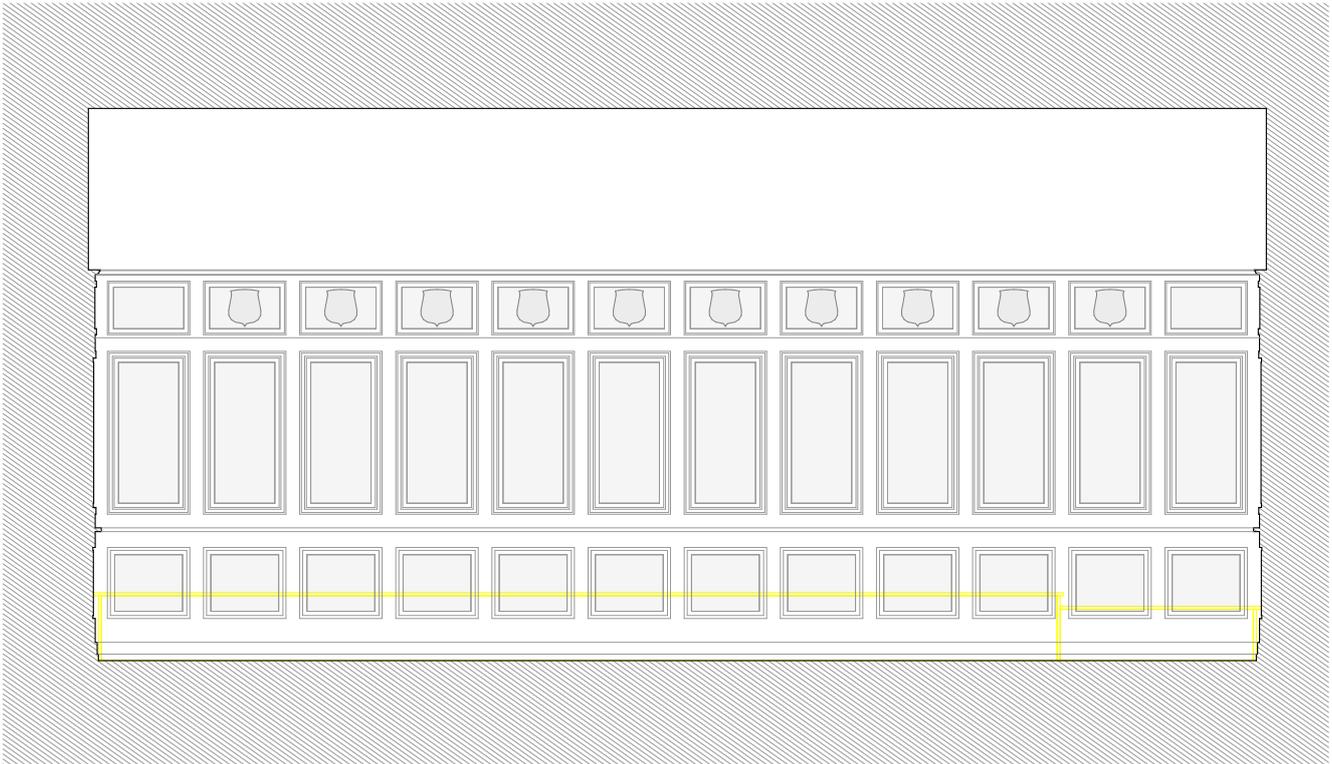
+41 26 915 22 25
atelier@aas-architecture.ch



09.03.2023



Elévation B - Modifications



Elévation D - Modifications

247 Transformation de la salle du conseil
de la commune de Moudon
Commune de Moudon



09.03.2023

Relevé | 247_D0_133

Elévation B et D - Modifications
1:50